

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : 15H00 à 17H00*
MARDI : 15H00 à 17H00
MERCREDI : 9H00 à 13H00
JEUDI : 15H00 à 17H00*
VENDREDI : FERMEE

* jusqu'à 19h00 le lundi et jeudi sur RDV

Prise de rendez-vous par mail à:
secretariat@commune-lauret.fr

Répondeur Tel : 04 67 59 01 38

<http://www.commune-lauret.fr>

La Mairie est située à l'adresse suivante :
1 Place des Jardins du Château
34270 Lauret

Personnel Administratif de la Mairie

Elodie Chameau :
Accueil, urbanisme, état civil, affaires
courantes.
Annabelle Lefort : DGS



LAURET



LE MAG

3



LAURET à l'heure du Printemps

Avril – mai - juin 2021

www.commune-lauret.fr

Edito du Maire

Chères Laurétaines, chers Laurétains,

Ce 3ème numéro du Mag est pour moi l'occasion d'aborder à nouveau avec vous le sujet de la sécurité et de la prévention.

En effet l'incendie qu'a connu notre village lors du week-end de Pâques, nous a rappelé la fragilité et la vulnérabilité de notre environnement.

A ce propos je tenais à remercier vivement au nom du conseil municipal et de nos administrés, le rôle majeur joué par les Laurétains présents avant et pendant l'intervention des pompiers. Je tiens également à féliciter le travail et le professionnalisme des soldats du feu.

J'aimerais ici vous rappeler l'interdiction à tous de faire un feu, même pour quelques brindilles...

Seuls les feux déclarés et validés par la Mairie, le SDIS 34 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) sont autorisés avec des réserves et vérifications drastiques, et exclusivement réservés aux agriculteurs et professionnels. N'hésitez pas à nous consulter pour plus d'informations.

Nous avons décidé de mettre en place un document recensant les risques majeurs dans notre commune. Ce document que l'on nomme DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), créé en partenariat avec les autres communes et la Communauté de Communes, se veut être un document clair, concis, reprenant les différents types de risques et les gestes à adopter. Il vous sera distribué début juin et je ne saurais que trop vous conseiller de le conserver et de le consulter au besoin. Il fait partie des documents que l'on doit garder à proximité de soi.

J'aimerais revenir également sur les obligations légales de débroussaillage, et à ce titre vous dire combien je suis conscient des efforts et du travail que vous devez engager afin d'être en légalité mais **surtout en sécurité**. Ne relâchez jamais votre vigilance sur ces obligations, il en va de votre sécurité et de celle de vos voisins.

Il est vrai qu'une fois coupés les végétaux doivent être évacués.

J'ai donc proposé notre candidature afin d'obtenir par le biais de la CCGPSL, un broyeur à végétaux professionnel, mutualisé avec les communes de Claret, Sauteyargues, Vacquières et Valflaunès. Ce broyeur sera manipulé par notre employé municipal Kevin Triana et permettra en plus de broyer vos branches, de récupérer les copeaux afin d'en faire du paillage dans vos jardins. Ainsi, terminée la corvée du passage en déchetterie avec vos végétaux... Les modalités d'utilisation et de mise en service de ce broyeur vous seront transmises dans quelques temps car notre candidature vient d'être acceptée.

Le mois de juin connaîtra les élections régionales et départementales. Le bureau de vote, pour des raisons sanitaires, sera déplacé au sein de l'école.

Je vous laisse dès à présent à la lecture de ce nouveau Mag et vous souhaite un bon printemps à toutes et à tous, toujours dans le respect des règles sanitaires.

Très cordialement
Stéphane CATANIA

Gelées en Pic St Loup

#Hérault #Gel

🍇🍏 Plein soutien aux viticulteurs et arboriculteurs durement touchés par les chutes de températures qui n'ont pas épargné leurs cultures les nuits des 6 et 7 avril.



Dans l'Hérault, les premières estimations des dégâts causés par le gel sur les cultures sont catastrophiques, avec des pertes jusqu'à 100% sur une partie du vignoble. Les arboriculteurs et les céréaliers sont également touchés.



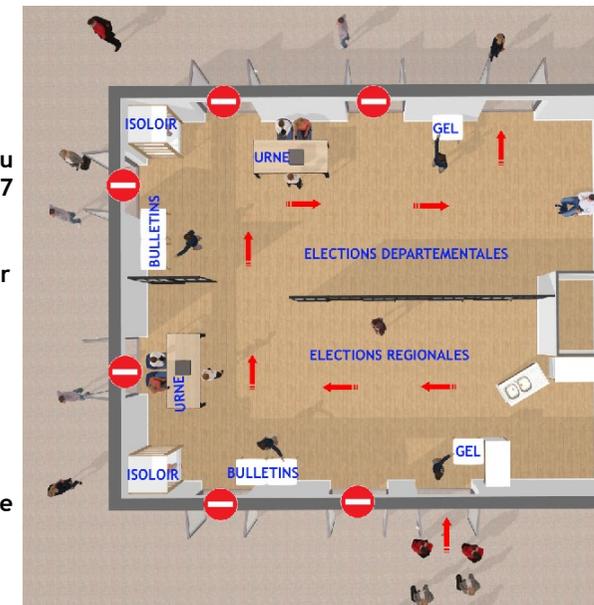
Comme écrit précédemment sur l'édito du Maire, les élections auront lieu les 20 et 27 juin de 08h00 à 18h00 au sein de l'école.

En raison du contexte sanitaire, le vote par procuration est recommandé et peut être réalisé en ligne

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>.

Les deux scrutins se dérouleront dans la même salle, selon le tracé ci-contre.

Prévoir le masque, un stylo ainsi qu'une pièce d'identité.



Clin d'oeil



Fêtez une naissance avec un cadeau dédié à la fois au bébé et à la nature.
Un arbre de naissance qui grandira avec l'enfant.
Un olivier a été offert à nos 11 nouveaux nés Laurétains en 2020.

Kevin, agent technique de Lauret, voit sa famille s'agrandir avec la venue de Lina le 24/04/2021.
Tous nos vœux les plus sincères pour cet heureux évènement !

La minute d'André Ricome

Le saviez-vous ?

Alors qu'actuellement, au quotidien on est pris dans les bouchons pour aller travailler, et bien en 1900 on allait à Montpellier en diligence, qu'il fallait prendre à la « pierre plantée » Zac Puech Camp.

Il y avait 2 lignes :

Claret Montpellier / Corconne Montpellier.

Pour ces 2 lignes, le départ était à 4h00 du matin pour arriver à Montpellier Bd Henri IV à 07h00 et le retour à 15h00 pour arriver à Claret à 18h00.



PRINCIPAUX SERVICES DE VOITURES PUBLIQUES dans le département

De Montpellier à Assas (desservant Ste-Croix-de-Quintillargues, Fontanès).
Bureau: Fontanès et Vacquières. Boulevard Pasteur. — Départ, 3 h. 1/2 soir ;
arrivée, 9 heures matin.

De Montpellier à Buzignargues (desservant Teyran, Montaud, St-Bauzille-de-
Montmel, St-Nazaire). Bureau: rue du Pila-St-Gély. — Départ, 4 heures soir ;
arrivée: 8 h. 1/2 matin.

De Montpellier à Claret (desservant Prades et St-Mathieu-de-Trévières), Causse, à
Claret. — Départ de Montpellier à 3 heures de l'après-midi, arrivée à Claret à 6 h.
du soir; départ de Claret à 4 h. du matin; arrivée à Montpellier à 7 h. du matin. —
Prix des places: 1 fr. 50 à l'aller et au retour. Bureau: Hôtel de la Ville d'Anduze,
boulevard Henri-IV, Montpellier. — Départ tous les jours.

De Montpellier à Corconne (desservant Prades et St-Mathieu-de-Trévières). Entre-
preneur: Coste, à Corconne. — Départ de Montpellier à 3 h. du soir; arrivée à
Corconne à 6 h. du soir; départ de Corconne à 4 h. du matin; arrivée à Montpellier
à 7 heures du matin. — Prix des places: 1 fr. 50 à l'aller et au retour. Bureau:
Hôtel de la Ville d'Alais, boulevard Louis-Blanc, Montpellier. — Service à volonté.

Périscolaire



Arrêt des Garrigaires

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le Mag précédent, l'Association les Garrigaires assurera finalement la gestion des temps périscolaires jusqu'au 31 août 2021 (un arrêt en cours d'année scolaire étant trop compliqué à mettre en place).

A partir de cette date, les temps d'accueil périscolaire (matin et soir) ainsi que la cantine, seront gérés directement par la Mairie.

Quant à l'accueil de loisirs sans hébergement (mercredi et vacances scolaires), la Mairie a décidé de lancer une procédure de concession de service public, qui permettra de déléguer la gestion de la structure à une association externe. La procédure est en cours, vous serez informés dans le courant de l'été de l'association qui aura été retenue.

La commission Vie Scolaire

Nos jeunes à vélo..



Attention...

Nous voyons régulièrement nos jeunes s'amuser en vélo sur la chaussée à l'arrêt de bus aux heures de pointe le soir.
Nous appelons les parents à la prudence, il y a de plus en plus de voitures et la chaussée n'est pas un espace de jeux.

Informations Coronavirus

Depuis le 10 mai 2021, la vaccination contre la Covid-19 est ouverte aux plus de 50 ans, quelle que soit leur situation.

(prise de rendez-vous sur santé.fr).

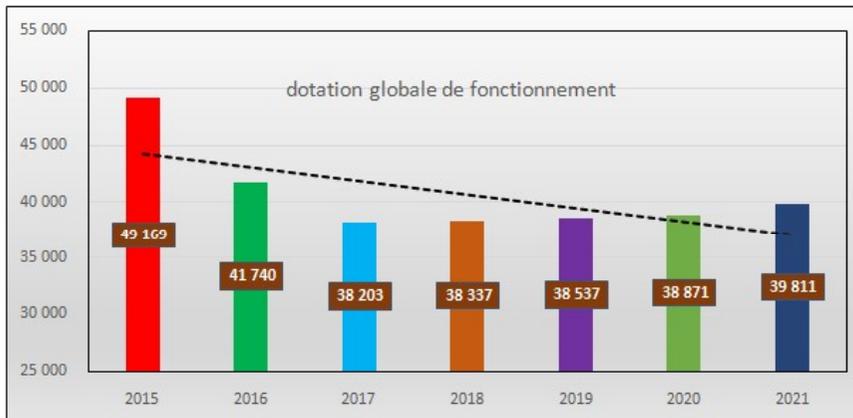
Depuis le 12 mai 2021, [toutes les personnes majeures peuvent prendre rendez-vous pour se faire vacciner](#) si des doses de vaccin sont disponibles la veille pour le lendemain.

LE BUDGET 2020

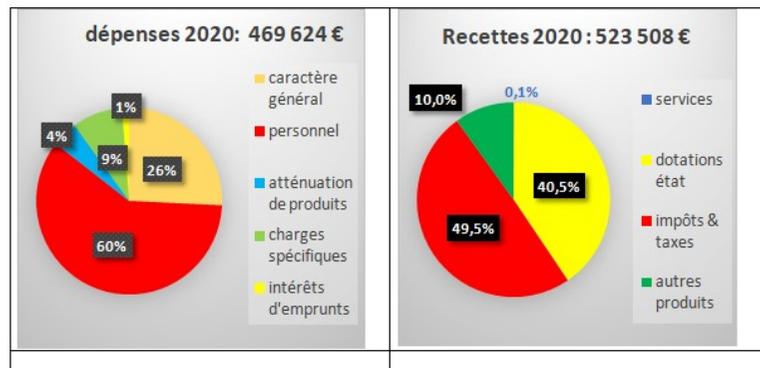
Marqué par la crise sanitaire, le budget de l'année 2020 a été affecté par des dépenses bien moins importantes que celles envisagées à sa période de préparation.

Pour cette année 2020, nous devons rembourser le plateau sportif qui n'avait pas encore été soldé. Nous avons, avec notre trésorerie, pu pallier cette dépense qui a été complétée par une subvention venant de l'Europe (LEADER). Pour rappel, ce projet a bénéficié des subventions du Département de l'Hérault, de la Région Occitanie et de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

La dotation globale de fonctionnement diminue d'année en année (3% en moyenne par an depuis 2015).



LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

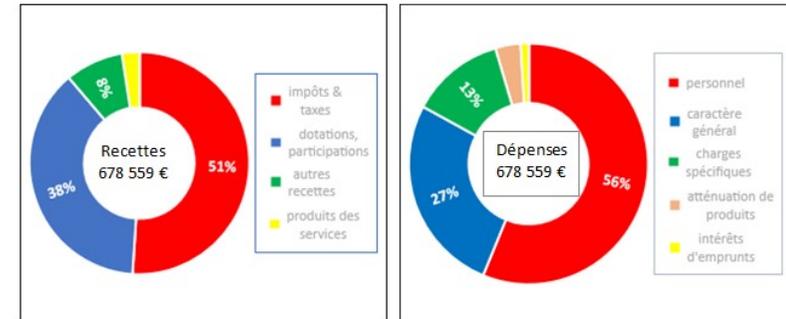


L'évolution de ces 5 dernières années en recettes comme en dépenses dépend essentiellement de deux postes : celui des charges en personnel d'un côté et des impôts et taxes de l'autre. Plus généralement, l'évolution des charges de fonctionnement (+10% en moyenne par an) est malheureusement plus rapide que les recettes (+2% en moyenne par an).

LE BUDGET 2021

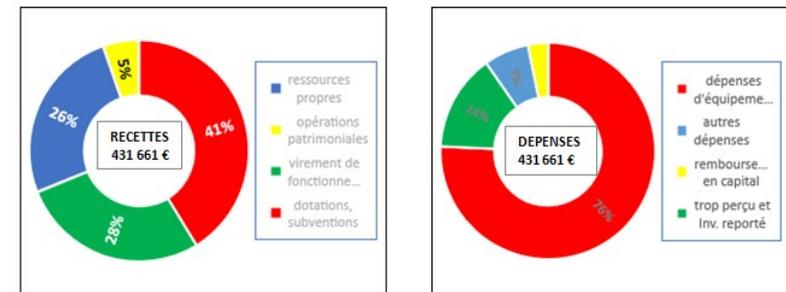
Fonctionnement

Recettes propres	536 524	558 818	Dépenses propres
Excédent reporté 2020	142 035	119 741	Virement à l'investissement
TOTAL	678 559	678 559	TOTAL



Investissement

Ressources propres	110 945	327 129	Dépenses d'équipement
Opérations patrimoniales	23 147	30 071	Autres dépenses
Virement de fonctionnement	119 741	12 600	Remboursement en capital
Dotations, subventions	177 827	61 860	Trop perçu et Inv. reporté
TOTAL	431 661	431 661	TOTAL



La répartition des dépenses de notre commune en 2021

Icon	Poste	Montant (€)	Coût par habitant (€)
	Infrastructures	419 061 €	664 € / habitant
	Administration générale	462 609 €	733 € / habitant
	Remboursement dette	12 600 €	20 € / habitant
	Autres dépenses CLECT CCGPSL Indemnités SDIS Périscolaire Associations Intérêts Emprunts	96 209 €	152 € / habitant